

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VANNE  
DELIBERATION N° 05-2018-01-11

Nombre de conseillers : 7  
En exercice : 7  
Qui ont pris part à la  
délibération : 6  
Date de la convocation :  
05/01/2018  
Date d'affichage :  
05/01/2018

L'an deux mil dix-huit, le **onze janvier à vingt heures**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, M. GROSJEAN Xavier, M. BOURGOIN Rémi, Mme. PERRON Virginie, LE QUERE Martine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé : M. CAPPELAERE Nicolas.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier GROSJEAN.

**Objet de la délibération** – Tarifs eau

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le prix de vente de l'eau de 0,03 €/m<sup>3</sup> et par tranche et de ne pas augmenter la redevance compteur, ceci afin de faire face aux charges de fonctionnement de plus en plus importantes concernant le budget eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette proportion et vote les tarifs de l'eau comme suit :

- 1<sup>ère</sup> tranche : 0,76 €/m<sup>3</sup>
- 2<sup>ème</sup> tranche : 0,62€/m<sup>3</sup>
- 3<sup>ème</sup> tranche : 0,57€/m<sup>3</sup>
- Redevance compteur : 40€/an
- Fermeture et réouverture compteur 250€ par intervention.

- Dit que ces tarifs sont applicables sur la facturation de juillet 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Joël MONGIN



Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission à la Préfecture le  
et de la publication le

